

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 JUIN 2009

L'an deux mille neuf et le dix huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

Etaient présents : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Josette GARDON et Madame Josiane GRAVERON.

Pouvoirs : Monsieur Pascal RAGOT à Monsieur Yannick MEYSSARD, Mademoiselle Noémi TRANCHIMAND à Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Gino MORELLO à Madame Josette GARDON, Madame Roselyne CONSTANT à Madame Micheline SEBASTIEN.

A été élu Secrétaire de Séance : Madame Danielle POMMIER

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

I – PRESENTATION BUDGETS

Monsieur CLAIREMBEAUD explique à l'assemblée les diverses raisons de cette nouvelle présentation du budget.

Dans un premier temps, il s'agit d'une régularisation de quelques écritures budgétaires souhaitées par la Préfecture et qui ne modifient pas le budget initialement voté.

Dans un second temps, il est exposé à l'assemblée la nécessité de modifier le montant prévu sur des opérations d'investissement afin de pouvoir effectuer certains travaux complémentaires, notamment le mur du tennis. Des décisions modificatives seront prises en ce sens.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur chacun de points précités.

Vote à l'unanimité

II – ACHAT DU PRIEURE

Après avoir informé l'assemblée des différents subventions dont la mairie pourra bénéficier pour l'achat du prieuré, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur un dossier de demande de subvention à présenter au Conseil Régional afin de solliciter une aide financière.

En outre, il est décidé à l'unanimité de désigner Maître BOMEL, sis à Bonnieux, pour accomplir les formalités afférentes à cette acquisition.

III – VENTE ANCIENNE ECOLE DU PONT JULIEN

Le service des domaines a évalué le bâtiment « ancienne école du Pont Julien » entre 171 000 et 189 000 €. Compte tenu que ce bâtiment ne peut plus être utilisé en l'état par les associations, vu les propositions d'achat de ce bâtiment, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre l'établissement pour la somme de 180 000 €.

IV – DEVIS VIEILLE EGLISE

Des travaux urgents de réparation doivent être entrepris dans la vieille église. Un devis a été présenté, il convient maintenant de l'approuver afin de pouvoir effectuer ces travaux au plus tôt et demander auprès de l'Etat la subvention correspondant à ces réalisations. Il faudra en outre établir une décision budgétaire modificative pour pouvoir financer ces travaux qui peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur de 45 %.

Vote à l'unanimité.

V – SOUTIEN A L'AGENCE FRANCE TELECOM D'APT

La mairie a reçu une lettre du personnel de l'agence France Telecom d'Apt faisant part de leur prochaine fermeture. Conscient de la nécessité de maintenir les services de proximité, le conseil municipal souhaite apporter son soutien aux salariés de cette agence en faisant part de son mécontentement à la direction régionale de France Telecom.

VI – PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT AU TOUT-A-L'EGOUT

Le conseil municipal doit se prononcer afin d'instaurer une participation pour le raccordement au tout-à-l'égout. Après discussion, il est décidé de fixer la participation de raccordement à l'égout comme suit :

- Immeuble d'habitation individuelle : 1 500 €
- Immeuble d'habitation collective : 1 500 € par logement
- Immeuble non affecté à du logement : 1 500 €
- Hôtel, chambre d'hôtes : 500 € par chambre

Cette participation s'appliquera aux nouvelles constructions ainsi qu'aux immeubles existants dont les propriétaires souhaitent le raccordement à l'égout et sera exigible pour toutes les demandes de raccordement et les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1^{er} août 2009.

VII – AFFAIRE BIDAUD

L'assemblée doit choisir l'avocat qui représentera la commune au conseil d'état dans le contentieux BIDAUD. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour Maître Nicolas BOULLEZ sis 19 Bd Beauséjour à Paris 16^{ème}.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Ticket Restaurant :

Le personnel a sollicité le conseil municipal pour pouvoir bénéficier de ticket-restaurant. Cette question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour une éventuelle mise en place en 2010.

- Nettoyage de la cantine

Une association a demandé à utiliser les locaux de la cantine scolaire pour l'organisation d'une manifestation. Elle souhaite en outre qu'après la manifestation une partie du ménage soit effectuée par du personnel communal avant la reprise de l'école.

Monsieur le Maire répond que chaque association qui utilise un local communal doit effectuer le ménage en totalité et rendre les locaux propres.

- Affaire Ravoire

Monsieur CASALIS fait un bref rappel de l'affaire et explique que malgré sa condamnation, les intéressés souhaitent se pourvoir en cassation.

- Affaire Heckenroth

Monsieur CASALIS rend compte d'un courrier reçu de l'intéressée contestant le bornage effectué. Elle demande un nouveau bornage afin de vérifier la sincérité du premier qui a été établi.

- Cheminement touristique dans le village

Le dossier de présentation du guide touristique du village est presque achevé. Il sera présenté lors d'une prochaine séance par Roselyne CONSTANT et Micheline SEBASTIEN.

- A.D.S.L

Les communes de Bonnieux et de Roussillon se sont jointes pour budgétiser les travaux relatifs à la mise en place de l'A.D.S.L dans le Quartier du Pont Julien. De nombreux contacts ont eu lieu entre les communes et France Télécom et un dossier est en cours d'instruction auprès du Conseil Régional qui pourrait accorder une participation financière jusqu'à 70 % du coût des travaux.

Les réponses afférentes à ces demandes ne nous seront pas transmises avant le mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Le Maire,
G. RUFFINATO.